

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 48

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS - Divers travaux d'impression - Transfert des contrats attribués à la société IBT Concept au profit de la société Connivence.

La ville a conclu en novembre 2018 avec la société IBT Concept trois accords-cadres pour des prestations d'impression, d'une durée d'un an, reconductibles deux fois pour la même durée (accords-cadres n° 18AC02, 18AC03 et 18AC04). Dans ce cadre, la société IBT Concept s'est vue confier, pour le lot n° 2 (accord-cadre n° 18AV02), la réalisation de 4 numéros de la brochure « Rencontres » pour l'année 2019 via la conclusion d'un marché subséquent.

La société IBT Concept a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire à la suite de laquelle sa liquidation judiciaire a été prononcée par un jugement du Tribunal de Bayonne en date du 19 février 2019.

La liquidation judiciaire de la société IBT Concept a donné lieu à une cession d'actifs au profit de la société SAS Connivence, domiciliée à Ecoflant (Maine et Loire) et immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 331 406 470.

Depuis le 1^{er} avril 2019, la société Connivence se substitue à la société IBT Concept dans les droits et obligations attachés à ces contrats.

Sur la base de ces informations, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le nouveau titulaire de ces accords-cadres et de prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne